



COMMUNE DE GRANDFONTAINE

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Procès-verbal de l'assemblée communale du mardi 16 juin 2026 à 20h00 à la halle de gymnastique de Grandfontaine

Séance présidée par :	Pascal Chapuis, Président des assemblées
Secrétaire :	Michael Ostertag, Secrétaire des assemblées
Conseil communal :	Sylvain Quiquerez, Laurent Pilloud, Christophe Nicolet, Jessica Chariatte , Thomas Vuillaume
Intervenants :	-
Lieu :	Halle de gymnastique de Grandfontaine
Début / Fin :	20h00 / 20h35

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 17 mars 2026.
- ~~3. Discuter et voter la dépense de CHF 42'000 pour la remise aux normes et l'automatisation des installations communales d'eau potable de la source de Grandfontaine, en coordination avec le projet d'automatisation du réseau du SEHA. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.~~
4. Prendre connaissance et approuver les comptes 2025, voter les dépassements budgétaires.
5. Divers.

Le Président ouvre l'assemblée, en présence de 5 ayants droit (majorité 3). Les citoyens ont été convoqués par tout-ménage le 29 mai 2026 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n°20 du 29 mai 2026.

M. le Président précise que le Conseil communal retire le point numéro 3 de l'ordre du jour. M. le Président donne la parole à Sylvain Quiquerez pour quelques explications. Le montant de 42000 proposé semble avoir été sous-estimé. Nous devons revoir le concept de réalisation de ces travaux. Ce point sera repris lors d'une prochaine assemblée extraordinaire.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle aucune modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

1. Nomination de deux scrutateurs.

M. Xavier Héritier et Mme Séverine Nappez sont désignés scrutateurs et ils sont d'ores et déjà remerciés.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 17 mars 2026.

Assemblée communale du 16 juin 2026

Le procès-verbal a pu être consulté sur le site internet de la commune et aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal.

Ce dernier est approuvé par l'assemblée à la majorité évidente et remerciements à son auteur.

~~3. Discuter et voter la dépense de CHF 42'000 pour la remise aux normes et l'automatisation des installations communales d'eau potable de la source de Grandfontaine, en coordination avec le projet d'automatisation du réseau du SEHA. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.~~

4. Prendre connaissance et approuver les comptes 2025, voter les dépassements budgétaires

Rapporteuse : Madame Véra Anicic

M. le Président donne la parole à M. Sylvain Quiquerez, Maire, pour l'entrée en matière.

M. Quiquerez demande à l'assemblée d'accepter l'entrée en matière pour pouvoir donner la parole à Mme Anicic pour la présentation des comptes.

M. le Président ouvre la discussion :

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Anicic présente les comptes de l'exercice 2025, qu'elle a bouclés au 31 décembre 2025. Les charges totales s'élèvent à CHF 2'008'632.99 et les produits à CHF 2'045'280.21, ce qui laisse apparaître un bénéfice de CHF 36'647.22.

Elle précise que ce résultat comprend les différents fonds spéciaux et services autofinancés. Après extraction des résultats de l'approvisionnement en eau (déficit de CHF 5'834.66), de l'assainissement des eaux (déficit de CHF 4'404.50), de la gestion des déchets (bénéfice de CHF 7'433.10), des forêts (bénéfice de CHF 14'092.90), des chemins ruraux (bénéfice de CHF 8'921.90) ainsi que du fonds à vocation énergétique (bénéfice de CHF 13'178.90), le résultat du compte d'administration générale s'établit à un bénéfice de CHF 3'259.58.

Mme Anicic relève également qu'une attribution de CHF 90'000.- a été effectuée à la réserve de politique budgétaire. Sans cette attribution, le bénéfice de l'exercice aurait atteint CHF 126'647.22.

Rubrique 0 – Administration générale

Les charges de l'exécutif, notamment les traitements, vacations et jetons de présence, sont inférieures au budget d'environ CHF 7'900.-. Les charges du personnel administratif sont légèrement supérieures aux prévisions en raison du doublon du poste de caissière durant le mois de septembre 2025. Dans l'ensemble, la rubrique reste conforme au budget.

Rubrique 1 – Ordre public et défense

Les charges sont inférieures d'environ CHF 13'000.- aux prévisions budgétaires. Cette diminution est principalement liée au SIS et à la police communale. Les produits sont globalement conformes au budget.

Rubrique 2 – Formation

Les dépenses liées à la formation concernent notamment les transports scolaires, dont le coût atteint environ CHF 186'000.-. Un montant supplémentaire d'environ CHF 40'000.- résulte de la participation au deuxième bus de ligne du cercle scolaire ; montant répartis entre les communes faisant parties du cercle scolaire. Les produits dépassent le budget d'environ CHF 16'000.-, principalement en lien avec les transports scolaires.

Rubrique 3 – Culture, sports et loisirs

La rubrique est globalement conforme au budget. Un amortissement complémentaire non prévu de CHF 862.- a été comptabilisé sur le crédit consolidé relatif à la rénovation des fontaines, investissement achevé en 2025. Les contributions à la patinoire représentent un montant de CHF 14'302.00, tant pour le fonctionnement que pour les investissements.

Rubrique 4 – Santé

Assemblée communale du 16 juin 2026

Les dépenses concernent principalement la participation communale aux soins infirmiers ainsi qu'aux traitements dentaires. La rubrique demeure globalement conforme au budget.

Rubrique 5 – Prévoyance sociale

Les charges de l'action sociale s'élèvent à environ CHF 195'500.- selon le décompte établi par le Service de l'Action sociale. Il est rappelé que les charges et recettes de l'action sociale doivent être imputées dans l'exercice concerné. Une provision de CHF 50'000.- avait été envisagée pour 2025, mais n'a finalement pas été comptabilisée conformément à la décision prise avec le fiduciaire.

Rubrique 6 – Trafic, transports et télécommunications

Les charges sont inférieures aux prévisions en raison d'une diminution des dépenses pour l'entretien des routes à l'intérieur du patrimoine administratif ainsi que pour le déneigement. Pour le reste, la rubrique est conforme au budget.

Rubrique 7 – Environnement (eau potable, épuration, déchets, cimetière)

Les services financés par les taxes présentent les résultats suivants :

L'approvisionnement en eau enregistre un déficit de CHF 5'834.66. Celui-ci s'explique notamment par une baisse des recettes liées à la consommation d'eau et par une augmentation des frais de gestion des compteurs. Un amortissement non planifié de CHF 68'000.- a également été effectué sur la liaison d'eau potable Grandfontaine-Rocourt par prélèvement sur les financements spéciaux MCH1.

L'épuration des eaux présente un déficit de CHF 4'404.50, principalement en raison de l'augmentation des intérêts de la dette à court terme.

Le service des déchets dégage un bénéfice de CHF 7'433.10.

L'attribution concernant la redevance à vocation énergétique se monte à CHF 13'178.90.

Concernant le PAL, un amortissement de CHF 11'410.50 non prévu au budget a été comptabilisé, en raison du bon résultat obtenu. L'investissement est terminé.

Rubrique 8 – Economie publique

Le compte forestier présente un bénéfice de CHF 14'606.-, supérieur au bénéfice budgétisé de CHF 4'500.-. Des économies ont également été réalisées sur l'entretien des routes et chemins ruraux du patrimoine administratif (9'400.-)

Rubrique 9 – Finances et impôts (reprendre chiffres en détaillant un peu mieux)

Les recettes fiscales sont supérieures au budget d'environ CHF 62'500.-. Cette évolution s'explique notamment par une augmentation des recettes provenant des personnes morales, des impôts sur les gains immobiliers (+11000) ainsi que des impôts sur les gains en capital (+15000). À l'inverse, une diminution est constatée sur les variations d'impôts des personnes physiques et sur les impôts des frontaliers.

La péréquation financière s'élève à CHF 279'323.-.

Une attribution de CHF 90'000.- a été effectuée à la réserve de politique budgétaire.

Conclusion

Les comptes 2025 se soldent par un bénéfice de CHF 36'647.22 après attribution à la réserve de politique budgétaire. Les principaux écarts concernent les transports scolaires, l'action sociale, les services autofinancés de l'eau et de l'épuration ainsi que l'évolution favorable des recettes fiscales.

La discussion est ouverte. Aucune question n'est formulée.

M. Sylvain Quiquerez reprend la parole. Le Conseil communal a validé les comptes lors de sa séance du 1^{er} juin dernier. Le fiduciaire de la commune, Fidag, nous recommande d'approuver les comptes annuels.

La parole n'étant plus demandée ; M. le Président procède au vote à mains levées. L'Assemblée communale approuve à l'unanimité les comptes 2025. M. le Président remercie Mme Anicic pour le travail fourni.

5. Divers

Rapporteur : Monsieur Sylvain Quiquerez, Maire

Assemblée communale du 16 juin 2026

M. le Président ouvre la parole.

Mme XXXX a une question relative aux mini-bus. Pourquoi ce n'est pas des gens de la commune qui effectuent ces transports ? M. Quiquerez répond que ça a toujours été l'entreprise *PubliCar* qui s'occupait des transports. TV ajoute que plusieurs demandes d'offres ont été envoyées à différentes entreprises de transports il y a quelques années mais les coûts étaient bien trop onéreux.

M. XXXX pose une question relative à l'avancement des travaux du bâtiment scolaire. **M. XXXX** souhaiterait un feedback de l'avancement. M. Quiquerez répond que lors de la dernière assemblée de novembre un crédit a été voté pour ces travaux. Le permis n'est pas encore délivré à ce stade. Le permis est conditionné au SEN, pas d'exigence de modifications du permis de leur part. On espère recevoir le permis avant les vacances.

Concernant les institutions pour aide financier, SQ dit que c'est en bonne voie. On pourra peut-être en faire un retour lors d'une prochaine assemblée.

SQ ajoute que le calendrier devra être ajusté car il ne sera pas possible de poser la charpente durant l'hiver. Dès l'attribution des travaux à l'entreprise de charpente, un rétroplanning sera établi en fonction de la pose de la charpente prévue au printemps 2027.

Pas d'oppositions ni remarques formulées à l'encontre de ce projet.

SQ ajoute que l'institut bancaire a également été trouvé.

M. XXXX demande si les subventions promises par le SEN ont été validées ? SQ répond que les taux sont fixés et ne peuvent être changés mais que des différences pourraient avoir lieu sur le financement de certains objets. En cas de différences importantes, il est évident que l'Exécutif communal informera l'assemblée.

Serge Chapuis prend la parole. Il informe que la fontaine de la place des Tilleuls a été réparée. Les travaux sont pris en charge en totalité par l'association ResSources. Des remerciements sont adressés par l'ensemble de l'Exécutif communal.

M. XXXX demande des nouvelles de la cabane forestière. TV explique que les travaux de terrassement sont terminés, le radier a été coulé la semaine passée. La structure principale faite en rondin est terminée. Le matériel pour la réalisation du toit a été réceptionné par l'entreprise Plumey. L'Exécutif communal espère que la cabane sera prête pour les vacances d'automne.

SQ invite les personnes présentes à partager un apéritif au terme de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation et lève l'assemblée à 20h35.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

Le Secrétaire

Pascal Chapuis

Michael Ostertag